

Orientations préliminaires du PPU (vision d'aménagement) Développement du secteur sud de l'aéroport - Plan particulier d'urbanisme

Activité de participation publique

Séance d'information et d'échanges

Période

4 novembre 2024

Lieu

En ligne (Zoom)

Activité réalisée à la demande de :

Conseil municipal

Projet

Secteur concerné

Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, quartier de l'Aéroport, secteur sud de l'aéroport

Description du projet

Le développement du secteur localisé au sud de l'aéroport Jean-Lesage est souhaité afin d'accueillir certains usages industriels et technologiques. Le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'Agglomération de Québec (PRMHH) cible d'ailleurs cette zone pour que le développement économique se fasse en conciliation avec la conservation des milieux naturels en place. C'est dans un contexte de manque d'espace industriel et technologique à l'intérieur du périmètre d'urbanisation que ce site représente un bel environnement pour accueillir des terrains en forte demande dans l'agglomération de Québec. La Ville souhaite toutefois s'assurer que le développement se fasse dans le respect des milieux humides d'intérêt.

Les citoyens ont été invités à formuler des commentaires concernant les orientations préliminaires du Plan particulier d'urbanisme pour le secteur sud de l'aéroport, à l'aide d'un formulaire en ligne, à la suite de la séance d'information et d'échanges du 4 novembre 2024.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

[Participation citoyenne - Développement du secteur sud de l'aéroport - Plan particulier d'urbanisme](#)

Participation

Membres du conseil municipal

- **M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc**, membre du comité exécutif responsable de l'urbanisme et responsable de la démarche de participation publique pour le PPU sud de l'aéroport
- **M. Louis Martin**, conseiller municipal du district de Cap-Rouge–Laurentien

Personnes-ressources

- **M^{me} Judith Gagnon-Beaulieu**, conseillère en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- **M^{me} Catherine Perron**, conseillère en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement

Animation de la rencontre

- **M^{me} Alexandra Mauger**, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation

- 61 citoyens étaient présents et 23 d'entre eux ont posé des questions ou soumis un commentaire
- Total de 75 questions ou commentaires soumis sur l'outil Q&R, plus une prise de parole, de la part de 23 personnes différentes

Questions et commentaires du public

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions ou leurs commentaires par le biais de l'outil Q&R.

Résumé des interventions

Veillez noter que certaines interventions ont été regroupées, pour un total de 49 interventions à l'oral.

Intervention 1

Un citoyen demande des précisions sur l'affectation « Industrie et commerce » indiquée au Schéma d'aménagement.

La Ville explique que l'objectif de cette affectation au Schéma est de donner priorité à des usages industriels, ce qui signifie que ce qui doit se retrouver dans les grilles de zonage est inévitablement des usages de type industriel. Il peut y avoir de façon complémentaire des usages commerciaux pour dynamiser la zone industrielle pour la qualité du milieu pour les travailleurs.

Intervention 2

La séance était tenue à la suite de [l'annonce récente par le gouvernement fédéral d'un projet de train à grande vitesse \(TGV\) pour relier Québec et Toronto](#). Plusieurs citoyens ont demandé des précisions quant à l'intégration du TGV à la planification du secteur sud de l'aéroport.

La Ville rappelle que l'annonce étant très récente, l'implantation du TGV n'a pas été prévue à la planification pour le moment, elle pourrait cependant l'être selon les développements à venir concernant ce projet.

Intervention 3

Un citoyen demande des précisions quant à l'usage « industrie générale ».

La Ville précise que cet usage peut inclure les activités comme le travail à la chaîne, les usines manufacturières, la haute technologie, les industries artisanales et des générateurs d'entreposage.

Intervention 4

Un citoyen évoque qu'il y avait consensus lors de l'atelier d'échanges du 11 novembre à ce que la bande tampon soit plus large que celle qui est prévue actuellement (40 mètres).

La Ville précise qu'elle avait noté que la bande tampon recommandée par les citoyens était de 50 mètres et qu'elle a effectué un exercice de conciliation entre les différents besoins, notamment entre la protection de milieux humides et hydriques et le fait qu'il s'agit de terrains privés. Des normes seront prévues pour cette bande tampon pour qu'elle soit aménagée de manière dense et qu'elle réponde aux besoins avec un certain type de végétation. Qu'elle soit assez épaisse pour cacher le secteur à développer des résidences au sud du site.

Intervention 5

Une citoyenne s'inquiète du camionnage vers les secteurs résidentiels et demande à savoir comment le transport sera planifié pour le quartier de l'Aéroport pour accueillir ce parc industriel.

La Ville explique que pour le moment elle n'autorise pas le camionnage sur le chemin Jean-Gauvin via le boulevard Wilfrid-Hamel et ne prévoit pas le permettre. Quand le projet se précisera, des études de circulation pourront être menées advenant des problèmes de cohabitation.

Intervention 6

Une citoyenne se demande quel est le rôle de la Ville dans cet exercice de planification. Elle édicte ce qu'il est possible de faire, alors qu'il ne s'agit pas de terrains de la Ville.

La Ville explique que son rôle est de mettre en place une planification qui sera traduite en règlements et désormais imposable aux propriétaires des terrains situés dans le secteur à l'étude. Elle circonscrit les différents usages possibles sur le terrain privé.

Intervention 7

Une citoyenne s'inquiète de l'invasion de la faune dans le quartier résidentiel en raison des pressions exercées sur le milieu de vie des animaux sauvages. Elle explique qu'elle a vu un coyote en pleine rue dans les semaines avant la consultation, alors qu'il n'y a pas encore de développement sur le site, dans un contexte où il est démontré que l'envahissement de leur territoire perturbe la faune. Une autre citoyenne s'inquiète par rapport à la protection de la faune et rappelle la présence de chevreuils dans le secteur.

La Ville explique qu'elle vient conserver une partie des milieux naturels du secteur à l'étude et que cette petite faune aurait peut-être davantage tendance à se diriger vers les milieux naturels toujours présents à l'ouest du site, plutôt que d'aller vers le milieu urbain.

Une largeur tampon de 40 mètres est intéressante pour créer un effet visuel, c'est l'équivalent de la longueur d'un terrain de soccer. Dans cette zone tampon, d'autres interventions pourraient être envisagées, comme la création d'un talus relativement haut auquel on ajouterait des plantations d'arbres à grand déploiement avec arbustes créant ainsi un écran opaque. On peut imaginer d'autres stratégies comme la plantation de conifères pour assurer un effet tout au long de l'année.

Intervention 8

Un citoyen demande à savoir :

- Pour la zone B, avance-t-elle autant vers le ruisseau à l'est?
- Pour le début de la zone C, n'est-elle pas plus éloignée du ruisseau vers l'ouest?

La Ville explique qu'un choix a été fait afin de conserver les milieux humides, plus intéressants, situés au nord et de faire passer une route en contrebas où ces milieux étaient moins intéressants.

Intervention 9

Une citoyenne demande : « Quel pourcentage de tous les espaces (boisés, humides, hydriques, friches sèches) sont visés par de l'industriel? Le pourcentage de protection inclut-il les espaces réhabilités? Quel est le pourcentage de réhabilitation prévu? La réhabilitation concerne-t-elle seulement les milieux humides, comme la constitution d'une zone tampon? ».

La Ville explique que l'orientation sur la réhabilitation concerne tous les milieux, notamment les zones boisées et les milieux humides et se réfère à la Figure 1 explicitant les différents pourcentages liés à la protection des milieux naturels.

Type de milieu	Proposition
Zones de développement	94,64 ha ou 60 % du site
Zones non développées	63,75 ha ou 40 % du site
Superficie de milieux humides conservés	30,1 ha (70 % des milieux humides)
Superficie de milieux boisés conservés	51,4 ha (53,6 % des boisés)

Figure 1 Extrait de la présentation du 4 novembre 2024

Intervention 10

Un citoyen exprime comprendre qu'il s'agit d'un plan préliminaire, mais celui-ci ne répond pas aux préoccupations nommées par les citoyens, comme la qualité de l'air, les nuisances sonores et la pollution lumineuse. Il veut savoir ce qui sera mis en place pour mitiger les impacts.

La Ville explique que les stratégies d'aménagement seront expliquées avec le cadre réglementaire, lors des prochaines étapes.

Intervention 11

Un citoyen demande à savoir pourquoi la zone tampon au sud du site s'arrête avant le chemin de fer sur la route Jean-Gauvin?

La Ville explique qu'elle n'en a pas mise à cause des usages situés vis-à-vis au sud, à cet endroit, où l'on retrouve des usages commerciaux et industriels et qui n'aurait donc pas d'impacts visuels sur les résidences. La Ville se repose également sur le talus du chemin de fer qui vient également créer un effet tampon.

Intervention 12

Un citoyen questionne la Ville sur la thématique de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, à savoir comment la norme de 50 L/s-ha versus la norme de 15 L/s-ha sera intégrée au projet. Il relance par la suite la Ville : « Je reviens sur la norme de 15 litres par seconde par hectare. Pouvez-vous nous donner des exemples autres que les bassins de rétention en aval? »

La Ville explique qu'il y a des normes différenciées selon le secteur de développement, il y aura des normes plus strictes concernant la norme de 15 L/s-ha. Les ingénieurs sont déjà en train de prévoir cette gestion. Il y aura également des ouvrages d'infiltration pour les plus petites pluies.

Intervention 13

Un citoyen demande à connaître la largeur de la bande riveraine prévue pour le ruisseau situé au milieu?

La Ville précise que la largeur minimale pour ce ruisseau est de 20 mètres et par moment, elle est plus large.

Intervention 14

Un citoyen demande à savoir où seront situées les entrées officielles du parc industriel.

La Ville répond qu'il y aura une entrée du côté de la route Jean-Gauvin et une autre depuis la route de l'Aéroport pour les véhicules. Les autres liens prévus sont pour la mobilité active.

Intervention 15

Un citoyen demande à savoir quelle a été l'issue des discussions avec l'aéroport quant au gabarit des immeubles.

La Ville explique qu'il y a des limites de hauteur puisque le site est situé proche d'une piste d'atterrissage et celles-ci ont été intégrées à la planification. Les bâtiments industriels sont rarement de grande hauteur, donc il n'y en a aucun qui dépasserait ces limites.

Intervention 16

Une citoyenne reste très inquiète de la circulation sur la route Jean-Gauvin, elle craint que des véhicules ne circulent sur ce chemin depuis l'autoroute Félix-Leclerc (40).

La Ville souhaite que le camionnage et la circulation se fassent sur les grandes artères. Elle maintiendra l'interdiction de circulation de camions dans les quartiers résidentiels et sur le boulevard Wilfrid-Hamel. Elle évaluera d'autres solutions en temps et lieu. On ne connaît pas encore les usages spécifiques qui seront implantés, il devient donc difficile de prévoir les mesures nécessaires pour atténuer les impacts réels sur la circulation. Les études de circulation se réaliseront lorsqu'il y aura un zonage plus précis.

Intervention 17

Un citoyen exprime des préoccupations quant à la nuisance sonore, la qualité de l'air et la pollution lumineuse. Celles-ci seront augmentées en raison du développement prévu et la présence de l'aéroport.

Intervention 18

Une citoyenne demande à savoir pourquoi peu ou pas de gabarits maximaux sont prévus pour les bâtiments situés à l'ouest du site.

La Ville explique qu'elle souhaite être plus permissive au niveau du gabarit des bâtiments pour la zone A pour l'être moins ailleurs. Dans cette zone, on ne retrouve pas la même pente ni une proximité avec un secteur résidentiel, donc les impacts négatifs sont moindres.

Intervention 19

Un citoyen demande à savoir pourquoi les bandes riveraines prévues ne sont pas les mêmes pour le cours d'eau à l'ouest, où elles sont plus larges, et les deux autres du côté est, plus minces.

La Ville explique que le cours d'eau à l'ouest avait une plus grande valeur à protéger, d'où la largeur plus importante de la bande riveraine au total (80 mètres vs 40 mètres).

Intervention 20

Un citoyen demande à savoir si le secteur F (où est situé le golf) est toujours visé pour des projets de restauration.

La Ville explique qu'une portion du site du golf a déjà été ciblée dans le Schéma d'organisation spatiale comme zone « parc et espaces verts ». Il est prévu que ce secteur puisse faire l'objet de projets de restauration. Des projets de restauration pourraient voir le jour sur l'ensemble du territoire de planification, y compris sur le secteur du golf identifié pour de l'industriel (voir la Figure 2).

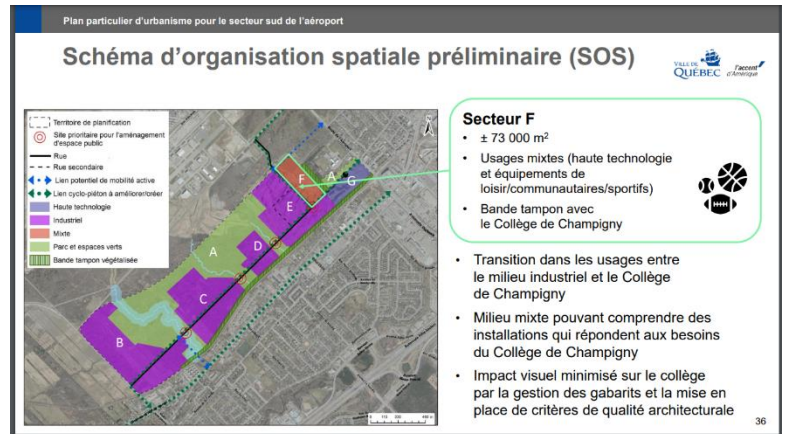


Figure 2 Extrait de la présentation du 4 novembre 2024 présentant une carte indiquant le Secteur F

Intervention 21

Un citoyen demande à savoir s'il est possible de faire de la restauration de milieux humides sur un terrain destiné à du développement.

La Ville répond que oui, probablement.

Intervention 22

Une citoyenne demande à savoir : puisque notre secteur est en pente vers notre quartier, quels sont les moyens utilisés pour éviter le débordement en cas de forte pluie?

La Ville répond que des bassins de rétention seront aménagés en aval de chaque secteur et qu'ils pourront tamponner les débits. Il n'y aura pas de débits excédentaires qui seront évacués par l'aval.

Intervention 23

Une citoyenne demande à savoir si la bande riveraine englobe tout le bassin versant pour le ruisseau à l'ouest.

La Ville répond que non, car le bassin versant va au-delà du territoire à l'étude, mais rappelle que ce sont 40 mètres de part et d'autre qui seront protégés à l'intérieur du site à l'étude (80 mètres au total).

Intervention 24

Un citoyen demande à savoir si à terme, les terrains conservés seront de tenure publique ou privée.

La Ville répond que, pour le moment, les terrains sont de tenure privée. Le rôle de la Ville est de prévoir les usages qui pourront y être effectués.

Intervention 25

Un citoyen souligne qu'il est mentionné que de l'agriculture ou d'autres activités pourraient avoir lieu dans le « 40 % » de milieux conservés. Quelle est la proportion réelle de milieux naturels qui seront conservés?

La Ville répond qu'elle vient limiter les usages le plus possible. Il pourrait y avoir des activités, mais leur impact serait très minime, comme des sentiers pédestres.

Intervention 26

Un citoyen demande à savoir si un lien routier ne devrait pas être prévu au nord du site, ne perturbant pas ainsi les milieux humides et les ruisseaux présents sur le site.

La Ville explique qu'au nord du site, on retrouve une concentration de milieux humides d'intérêt. Le tracé du lien routier minimise en fait les impacts sur les milieux humides.

Intervention 27

Un citoyen trouve que la bande tampon semble être bien plus grande autour du Collège de Champigny que près des résidences et il se demande pourquoi.

La Ville répond que c'est effectivement le cas, qu'elle a voulu préserver les caractéristiques paysagères que l'on retrouve autour du Collège, notamment l'aire boisée tout autour.

Intervention 28

Un citoyen se demande si une meilleure desserte en transport en commun est prévue pour le site.

La Ville indique que dans le Schéma d'organisation spatiale, on prévoit surtout les liens de mobilité active. Pour le transport en commun, la Ville est en discussion avec le RTC pour obtenir une desserte conséquente et bonifiée.

Intervention 29

Un citoyen demande à savoir si un réaménagement de la route Jean-Gauvin, déjà surchargée, est prévu.

La Ville explique que l'intersection de la route Jean-Gauvin sera aménagée, car elle n'est pas apte à accueillir les fonctions prévues. La Ville n'a pas d'éléments à présenter à ce stade-ci concernant l'implantation de la zone de développement à plus large échelle, notamment, les sorties d'autoroute.

Intervention 30

Un citoyen demande à savoir pourquoi c'est la cible de 40 % de conservation qui a été retenue.

La Ville explique que c'est une conservation à 40 % qui a été retenue, cependant, seulement dans les zones de développement, il y aurait aussi intégration d'espaces verts et même le maintien de milieux humides lorsque possible. Quand on parle de 60 %, ça ne veut pas dire qu'il y a 60 % de développement en béton.

Intervention 31

Un citoyen témoigne que la réglementation en vigueur n'est pas appliquée sur la route Jean-Gauvin et que des camions y circulent. Il veut comprendre comment la Ville va sécuriser les citoyens.

La Ville ne souhaite pas que du camionnage soit permis sur la route Jean-Gauvin et elle évaluera la situation en fonction des avancements et adaptera sa réglementation.

Intervention 32

Une citoyenne alerte la Ville sur la particularité du rang Saint-Ange, dont la configuration n'est pas très large et où la densité de résidences est somme toute importante, avec des piétons, des enfants qui vont au parc Saint-Ange, des cyclistes, etc. La circulation de camions est déjà un problème.

Intervention 33

Un citoyen demande à savoir quand débiteront les travaux?

La Ville répond que, considérant la date visée d'adoption du PPU pour juin 2025, cela pourrait arriver rapidement, au printemps 2026.

Intervention 34

Une citoyenne demande à savoir si la Ville a envisagé d'acheter les terrains pour mieux contrôler les usages.

La Ville va évaluer les opportunités, mais cela reste de tenure privée pour le moment.

Intervention 35

Un citoyen exprime sa déception que la Ville permette le sacrifice de 6 % d'un milieu humide d'intérêt. Il aimerait que la Ville en fasse un peu plus et assure une protection complète et efficace de ce milieu humide d'intérêt. Il considère qu'il y a beaucoup à gagner pour la biodiversité du site pour si peu à sacrifier en superficie à développer.

Intervention 36

Un citoyen est curieux de connaître la solution envisagée pour traverser la voie ferrée vers l'ouest pour aller vers le milieu naturel du premier ruisseau.

La Ville explique que le passage à bétail qui existe déjà arrive en fin de vie et sera condamné. D'autres solutions seront envisagées pour traverser, une passerelle par exemple.

Intervention 37

Un citoyen aurait préféré que les enjeux comme la circulation et la qualité de l'air soient considérés en amont du projet et non par la suite.

Intervention 38

Un citoyen recommande que lors de la prochaine présentation, la Ville présente comment le déboisement du secteur sera compensé, puisqu'on semble s'éloigner continuellement des objectifs de la Vision de l'arbre 2015-2025, particulièrement pour le secteur concerné.

Intervention 39

Un citoyen invite la Ville à aller marcher le long du ruisseau ouest. Il évoque que sur plus de 900 mètres, de la terrasse supérieure à la terrasse inférieure, il coule de cascade en cascade, dans un ravin d'une rare beauté et dans une forêt mature. C'est une merveille à protéger au premier plan, tout autant que les milieux humides. Selon lui, les 40 mètres de bandes riveraines pourraient ne pas être suffisants.

Intervention 40

Un citoyen demande à savoir comment l'objectif d'aucune perte nette de milieu humide d'intérêt (Loi sur l'eau) ne sera respecté? Comment la ville compensera la perte de 6 %? Êtes-vous également en mesure d'affirmer qu'avec le temps, le fait d'empiéter sur le milieu ne va pas le faire mourir à petit feu, un peu comme ce qui se passe à la base de plein air de Sainte-Foy?

La Ville explique que la situation est différente pour la base de plein air de Sainte-Foy, mais qu'effectivement, on observe que des milieux sont parfois perturbés par les développements. Dans le cas à l'étude, il y a une volonté de préserver des corridors avec des milieux naturels connectés. L'objectif est de conserver pour que ce soit pérenne dans le temps.

Intervention 41

Un citoyen interpelle la Ville à propos de la rue principale qui traverse tout le secteur. À quelle dénivellation sera-t-elle située et quel sera son impact sur le paysage?

La Ville n'a pas encore de détails pour cet axe, car la planification à l'heure actuelle est schématique. La Ville n'envisage pas d'impact sur le paysage, avec des œuvres de gestion pluviale et de la végétation, pour ce qui est de cet axe routier. Ce qui aura plus d'impacts, c'est la hauteur des bâtiments.

Intervention 42

Est-ce que l'eau ruisselant des 6 % perdus, noté par M. Villeneuve, ira dans le ruisseau ou si elle sera détournée?

La Ville explique que l'eau passera par des infrastructures d'eaux pluviales, mais aussi par des noues ou des systèmes de biorétention permettant son infiltration. Dans tous les cas, l'eau demeurera dans le même bassin versant.

Intervention 43

Un citoyen rappelle les trois préoccupations des citoyens qui n'ont pas de réponse : le bruit, la pollution lumineuse et la qualité de l'air dans Champigny. Outre la bande tampon, il demande à savoir s'il n'y a vraiment rien à faire dans le PPU pour garantir que le développement n'aura pas d'impact de ce côté?

Un citoyen exprime sa préoccupation de l'accès pour les véhicules à ce nouveau secteur. Il évoque les enjeux de circulation de transit sur le boulevard Wilfrid-Hamel et la sécurité routière pour les piétons. Il n'apprécie pas que le projet présenté comprenne une planification à plus grande échelle pour son intégration et que les enjeux soient anticipés plutôt que travaillés une fois que les problèmes commencent.

Intervention 44

Une citoyenne commente que le format Zoom limite l'accès à des citoyens et recommande plutôt d'offrir une formule présentielle pour la prochaine séance.

Intervention 45

Un citoyen commente l'actualité en évoquant la consultation à venir pour [le développement du site localisé au nord de la rue de la Promenade-des-Sœurs et à l'ouest de la route Jean-Gauvin](#) (surnommé les « terrains Veolia »), par changement du zonage, sont aussi destinés à des fins industrielles. Y a-t-il complémentarité avec le projet actuel ?

La Ville explique que le projet pour les terrains Véolia prévoit surtout des industries de haute technologie, comme on en retrouverait dans le secteur du Collège Champigny.

Intervention 46

Un citoyen rappelle que dans la présentation de la démarche de participation publique en février 2024, il avait été mentionné que l'acceptabilité sociale était primordiale pour le PPU. Vous ne semblez pas l'avoir, est-ce que vous considérez ce facteur dans la planification?

La Ville explique qu'elle a pris en compte les commentaires des citoyens lors des ateliers d'échanges pour en arriver à la proposition de Schéma d'organisation spatiale. Elle rappelle qu'initialement, le secteur à l'étude était voué à un développement dans son entièreté et que désormais, 40 % sont conservés et qu'il y a donc un gain à ce niveau-là. Elle tâche d'intégrer le plus possible les préoccupations des citoyens. Les détails suivront avec les projets de règlement.

Intervention 47

Un citoyen évoque les enjeux de la qualité de l'air, comme quoi le quartier de l'Aéroport, cette qualité est plus ou moins bonne (3^e au Québec). Par conséquent, l'ajout d'industries légères, de transport, de déplacement des employés, des camions, des livraisons, etc., feront en sorte que la qualité de l'air ne s'améliorera pas... À son avis, bien qu'il ne se dise pas un spécialiste de ces questions complexes. Comment répondre à cette préoccupation de plus en plus présente des citoyens?

La Ville explique que la qualité d'air, c'est l'affaire de tous et que ça concerne autant les usagers citoyens que les entreprises sur le territoire de la ville de Québec. Au niveau de l'industrie du transport, il y a beaucoup d'initiatives pour que l'ensemble des flottes véhicules s'améliorent en termes de technologie pour améliorer la qualité d'air au niveau des citoyens, on essaie d'augmenter la part de mobilité active. Le chauffage au bois a été ciblé, car c'est un grand générateur de particules fines. La Ville travaille aussi au niveau de l'agglomération avec la

Commission consultative pour la qualité d'air, qui a été lancée aussi cette année. Notre Plan d'action sur la qualité d'air qui vise 2023 à 2027 et sûrement d'autres initiatives qui suivront par la suite. Donc, la Ville essaie d'agir autant au niveau local qu'au niveau de l'agglomération sur la qualité d'air.

Intervention 48

Une citoyenne est d'avis que les arbres matures sont un des moyens les plus efficaces pour améliorer la qualité de l'air. Il faudrait éviter de couper les arbres matures lors du développement.

Intervention 49

Un citoyen demande à savoir pourquoi la Ville a privilégié une rencontre via Web plutôt qu'en présentiel. Une citoyenne dit que, pour sa part, elle préfère une rencontre par Zoom, « la qualité est meilleure et on ne perd pas de commentaires uniquement accessibles en salle. Plus facile pour y accéder avec le travail et la famille ». Un autre citoyen suggère par écrit que les rencontres hybrides seraient préférables.

La Ville répond par écrit : « nous entendons bien votre commentaire quant à la tenue d'une séance en présentiel. Le choix de tenir la séance en ligne revêt plusieurs motifs. Cette formule permet généralement d'accommoder davantage les besoins des familles et limiter les enjeux liés à la conciliation entre travail et vie privée. Également, cela permet d'accueillir davantage de gens, car il n'y a pas de limite à la capacité d'accueil des citoyens comme nous le vivons en salle. Enfin, comparativement à l'atelier d'échanges du 11 avril 2024, il s'agit d'une séance d'information et d'échanges en style magistrale, donc la formule convient bien aux objectifs recherchés. »

Intervention 50

Un citoyen demande à savoir si une seconde consultation aura lieu pour la version préliminaire du PPU partie réglementaire?

Réponse de la Ville (par écrit) : Les projets de modification réglementaires font l'objet de consultation obligatoire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, donc en somme, oui!

Intervention 51

Un citoyen demande : « Aussi, qu'en est-il du terrain de golf? Est-ce qu'il y a des développements à ce niveau? Prévoit-il cesser ses activités prochainement? »

La Ville explique que la planification du PPU ne viendra pas interdire le maintien du golf en place. Malgré le PPU et le zonage qui seraient adoptés, le propriétaire du golf aura le loisir de maintenir en place cette activité s'il le souhaite (droit acquis).

Réalisation du rapport

Date

16 décembre 2024

Réalisé par :

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques
Service des relations citoyennes et des communications